



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 338 pétitionnaires.

Désignation : Citoyennes et citoyens du Québec.

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QU'en 2009, selon les données de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), les accidents sur les routes du Québec avaient fait 515 décès et 2 253 blessés graves, ce qui demeure beaucoup trop élevé;

CONSIDÉRANT QU'une plus grande sensibilisation chez les jeunes, préalablement à l'obtention de leur permis de conduire, pourrait avoir des répercussions positives sur le bilan routier, en rendant les jeunes Québécois plus vigilants comme piétons, passagers et futurs conducteurs;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

C'est pourquoi nous, soussignés, demandons à l'Assemblée nationale du Québec de faire en sorte d'implanter des cours sur la sécurité routière au secondaire, pouvant par exemple être intégrés aux cours d'éthique ou d'éducation physique.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Étienne-Alexis Boucher, Johnson

03 mai 2011
Date